



20 janv. 2022

## La vaccination : un acte de solidarité

Nous sommes entrés dans la troisième année de la pandémie. Et sa fin n'est pas pour bientôt. Cela provoque, certes, une lassitude et une impatience de se libérer des contraintes qui en découlent.

Mais c'est surtout dans ces conditions adverses que nous aurons besoin de maintenir et de renforcer **le sens de la solidarité**, entre nous et avec la communauté qui nous entoure.

Traditionnellement, les syndicats exigent des employeurs d'assurer l'application des **normes de santé et de sécurité** au travail. Cela s'impose à plus forte raison dans des circonstances de **crise sanitaire**, comme celle que nous traversons actuellement.

Les normes de santé et de sécurité au travail doivent être **au moins équivalentes** à celles en vigueur dans le pays hôte. Une raison évidente pour cela est que les locaux de l'institution sont aussi le lieu de travail pour **d'autres salariés**, qui ne relèvent pas de la Cour, mais qui sont directement soumis au droit luxembourgeois et aux règles de **contrôle sanitaire** prévues par ce dernier. Leur protection sanitaire serait anéantie si, dans l'exercice de leurs tâches, ils devaient croiser quotidiennement des personnes « exemptées » de ces mêmes règles.



De surcroît, si nous tenons au **droit universel aux soins de santé**, cela nous charge d'une dette envers ceux qui l'assurent. Nous avons un devoir de protection des malades vulnérables et des professionnels de santé exténués par deux ans de combat en première ligne.

La vaccination contribue de façon décisive à éviter de surconsommer des ressources sanitaires qui ne seraient plus disponibles pour soigner les autres malades atteints de pathologies diverses.

Beaucoup de travailleurs ont vu leurs revenus et leurs emplois amoindris par les confinements. De nombreux travailleurs essentiels continueront d'être exposés au public et

courront un risque plus élevé de contracter le virus. Les travailleurs de la santé, quant à eux, sont confrontés à une surcharge de travail prolongée qui ne pourra être abrégée que si les gens se font vacciner.

Et l'échappatoire du **télétravail** n'est pas donnée à tout le monde, même parmi le personnel de l'institution.

Dans des conditions de pandémie, la protection individuelle de la santé est indissociable de celle de la communauté. **Faisons preuve de solidarité !**

*Renforcez la solidarité en rejoignant votre syndicat !* → [Devenez membre](#)

Le Comité exécutif d'**EPSU CJ**



Guy Nickols



Brigita Ptáčková



Vassilis Sklias



Jimmy Stryhn Meyer



Helga Waage

The representative trade union of the  
Court of Justice staff

Le syndicat représentatif du personnel  
de la Cour de justice

